

APPEL D'OFFRES

REFERENCE 2016-01-01

CAHIER DES CHARGES EVALUATION EXTERNE

ASM13



Fondation Elan Retrouvé



SPASM



SOMMAIRE

I.	Cadre général de la consultation.....	Page 3
II.	Présentation des établissements et planning de l'évaluation externe.....	Page 3
	1. ASM 13	
	2. Fondation L'ELAN RETROUVÉ	
	3. SPASM	
III.	Planning des évaluations externes.....	Page 11
IV.	Conditions d'exécution de la prestation d'évaluation externe.....	Page 11
	4.1 description de la prestation	
	4.2 Lieu d'exécution	
	4.3 Intervenants	
	4.4 Délais d'exécution	
	4.5 Modalités de résiliation	
V.	Modalités de réponse.....	Page 13
	5.1 Publication de l'appel d'offres	
	5.2 Date de remise des plis	
	5.3 Renseignements	
	5.4 Décomposition en lots	
	5.5 Contenu de la proposition et pièces à fournir	
	5.6 Délais à respecter	
	5.7 Clauses contractuelles à insérer obligatoirement dans la proposition commerciale définitive	
VI.	Sélection.....	Page 16
VII.	Modalités de règlement.....	Page 16
VIII.	Période d'exécution et durée du marché.....	Page 17
IX.	Délai de validité des offres.....	Page 17
X.	Litiges.....	Page 17

I. Cadre général de la consultation :

En application du décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation externe des établissements médico-sociaux, les associations ISA13, la SPASM et la Fondation l'Elan Retrouvé lancent conjointement le présent marché en vue de sélectionner un organisme habilité par l'ANESM à réaliser l'évaluation externe de leurs établissements médico-sociaux.

L'ASM13, la SPASM et l'Elan Retrouvé sont 2 associations et une Fondation membres du « Groupement francilien des associations gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux en psychiatrie adulte et infanto-juvénile », qui entendent mutualiser leur recherche de prestataires pour réaliser l'évaluation externe de leurs établissements médicosociaux respectifs.

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation de l'évaluation externe d'établissements des commanditaires : les 2 associations et la Fondation présentées ci-dessous. Cette prestation sera donc scindée en 3 lots distincts : un pour chaque entité (ASM13, la SPASM et Elan Retrouvé).

- ISA13 : 2 établissements situés à Paris 13^{ème} et à Soisy sur Seine (91) ;
- SPASM : 1 établissement situé à Paris 13^{ème} ;
- Elan Retrouvé : 6 établissements situés à Paris (9^e, 10^e, 18^e) et dans le 94.

Conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, les établissements (ci-dessous) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations délivrées, dans les délais établis par :

- le décret n° 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- la circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

II. Présentation des établissements et planning de l'évaluation externe

1. ASM13 - 11 rue Albert Bayet 75013 Paris

www.asm13.org

L'ASM13 est une association fondée en 1958 et reconnue d'utilité publique. Elle œuvre dans le cadre de ses missions de service publique à la santé mentale des populations du 13^e arrondissement de Paris.

Cet appel d'offres concerne la MAS ISA 13, maisons d'accueil spécialisée Autisme gérée par l'ASM13. Cette MAS vient de bénéficier en juillet 2016 d'un arrêté d'extension de 4 places d'internat complémentaire sur Paris et de 8 places sur le site de l'Essonne (extension de l'unité d'apaisement) portant sa capacité d'accueil totale à 82 places.

Cette MAS est organisée, compte tenu des personnes reçues, en petites unités fonctionnelles.

1.1. Missions de l'établissement :

La Maison d'Accueil Spécialisée ISA 13 (Institut Spécialisé Autisme) est composée de deux structures implantées dans l'Essonne sur le site de l'Eau Vive, 6 avenue du Général de Gaulle 91450 Soisy sur Seine et à Paris au Centre Clément Michel, 6 rue du Conventionnel Chiappe 75013.

Cet établissement médico-social accueillera en 2018, 82 personnes adultes handicapés par des Troubles Envahissants du Développement (TED) liés à l'autisme et aux psychoses infantiles stabilisées à l'âge adulte à partir de l'âge de 16 ans, en possession d'une décision d'orientation en MAS délivrée prioritairement par les MDPH de Paris et de l'Essonne.

L'ensemble du dispositif est composé de structures différenciables permettant d'adapter les modes d'accueil et d'accompagnement et de parcours répondant aux besoins et attentes des résidents et de leurs familles :

- Unité d'apaisement en accueil temporaire,
- Accueil permanent,
- Accueil de jour sur Paris.

Ainsi, l'approche socio-éducative et thérapeutique tend à favoriser l'évolution des personnes handicapées en développant, en outre, les modes d'accueil en séjours temporaires d'évaluation, de répit, d'apaisement et d'accueil de jour. Ce dispositif original favorise des demandes d'orientation diversifiées et soutient dynamiquement les mouvements de « passage » de la personne autiste entre sa famille, les institutions et nos structures, mais aussi au sein même de la MAS ISA 13 entre l'accueil temporaire et l'accueil permanent ainsi qu'entre les différentes possibilités d'hébergement.

Pour garantir la pertinence des demandes d'orientation, leur accompagnement et les modalités de passage, ces structures sont conduites à renforcer les articulations et les liens avec les MDPH, les établissements médico-sociaux, les services sociaux, les établissements sanitaires et les équipes de secteurs psychiatriques. En particulier, leurs articulations avec les UMI (Unités Mobiles Interdépartementales), l'USIDATU (Unité Sanitaire Interdépartementale d'Accueil Temporaire d'Urgence) de la région Ile-de-France permettent de répondre de façon adaptée et coordonnée aux demandes concernant des personnes autistes en situations complexes de crises ou de problématiques aiguës nécessitant des modes d'accueil temporaires très spécifiques.

Toutes ces particularités inscrites dans les missions de la MAS ISA 13 engagent l'ensemble des personnels dans une démarche permanente de formation, d'évaluation et d'analyses de pratiques professionnelles comprenant une sensibilisation particulière à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance.

La mission d'accueil et d'accompagnement repose sur la mise en œuvre d'un projet personnalisé dont l'approche thérapeutique et éducative s'inscrit sur un mode résidentiel et sur le développement d'activités socio-éducatives adaptées.

Les équipes pluridisciplinaires organisées par des Chefs de service éducatif sont composées de personnels médicaux, soignants, socio-éducatifs et paramédicaux.

1.2. Etablissements concernés :

LOT 1 - ASM 13 - ISA13		
	Clément Michel	Soisy
Type de structure	MAS	
Adresse	Centre Clément Michel 6 rue du Conventionnel Chiappe 75013 Paris	6 avenue du Général de Gaulle 91450 Soisy sur Seine
Directeur	Mr Nouraddine ETTAJANI	
Public accueilli	Personnes souffrant de Troubles Envahissants du Développement (TED) liés à l'autisme et aux psychoses infantiles stabilisées à l'âge adulte, à partir de l'âge de 16 ans, en possession d'une décision d'orientation en MAS délivrée prioritairement par les MDPH de Paris et de l'Essonne	
	Les structures parisiennes accueillent des personnes dont les potentialités, le degré d'autonomie et les possibilités de sollicitation permettent d'organiser les projets personnalisés plus dynamiquement à l'intérieur de	Les structures de Soisy sur Seine ont vocation d'accueillir des personnes très dépendantes dont le degré d'autonomie reste faible et la résistance aux changements importante

	l'établissement comme à l'extérieur en développant notamment la socialisation de chacun.	
Capacité	32 places (en 2018) - 20 places en Hébergement résidentiel o 12 places en Foyer résidentiel o 8 places en Appartement résidentiel - 12 places accueil de jour	50 places (2 unités) - 36 places d'accueil permanent - 14 places d'accueil temporaire
Nombre ETP	37.35	82.45
Date autorisation	Arrêté préfectoral du 26/05/2008	Arrêté préfectoral du 05/07/2005 modifié par celui du 09/08/2006
Date d'ouverture	08/03/2011	Unité résidentielle « Victor Marcia » : 02/04/2007 Unité résidentielle « Jean Itard » : 11/04/2009
Date évaluation interne	En cours	En cours

2. Fondation l'Elan Retrouvé

www.elan-retrouve.fr

6 établissements sont concernés par l'évaluation externe : l'ESAT de l'Elan ; 4 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ; 1 Service d'Aide à l'Insertion Professionnel des Personnes Handicapées (SAIPPH).

2.1 Missions :

▪ L'ESAT de l'Elan

Réparti sur quatre sites proches les uns des autres dans le 13^e arrondissement, l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) accueille les personnes sur décision CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et après une période d'essai en situation de travail.

Sa capacité d'accueil est de 177 places.

L'ESAT propose les prestations commerciales suivantes :

- **Pressing des Peupliers :** il assure toutes les prestations d'un pressing de quartier, et également des permanences en entreprises pour les salariés désirant y confier leur linge ;
- **Blanchisserie :** elle propose l'enlèvement et la livraison, lavage et repassage, finition main, linge en forme, mise sous film plastique ;
- **Couture :** elle propose la réalisation de petits travaux, gants de cuisine, maniques, peignoirs, trousse et pochettes, panneaux, rideaux, voilages, pose d'étiquettes ;
- **Conditionnement :** il traite tous les imprimés, pour le massicotage, le pliage, l'assemblage, la mise sous pli, l'étiquetage, colisage, expédition, routage.
- **Bureautique/PAO :** les ateliers sont distribués sur deux sites et proposent saisie, mise en page, reliure de documents, microédition, gestion de fichiers et de base de données, réalisation de mailings, gestion d'enquêtes... ;

- **Restaurant** : La CANTINE, ouverte tous les jours de 11h15 à 13h30, propose un menu et des plats à la carte.

L'ESAT propose également plusieurs prestations à l'extérieur (Orly, la Salpêtrière, Bobigny...)

Les missions de l'ESAT s'inscrivent également dans le cadre des grandes orientations territoriales du programme régional de santé mentale d'Ile-de-France 2011-2016.

Pour l'ESAT, il s'agit de :

- accueillir dans un cadre qui assure protection et sécurité, des personnes handicapées psychiques adultes orientées par les CDAPH vers le milieu protégé de travail ;
- proposer au travers d'activités professionnelles à valeur ajoutée, un accompagnement individualisé, favorisant le développement de l'autonomie des personnes accueillies ;
- encourager les apprentissages, promouvoir l'égalité des chances et valoriser les acquis professionnels ;
- mettre en place avec chaque personne accueillie un projet individualisé co-construit, en lien avec ses capacités et désirs, respectueux du projet d'établissement, et réévalué périodiquement ;
- proposer et faciliter l'accès à des activités de soutien médico-social et éducatif favorisant l'accès à l'autonomie et l'implication dans la vie sociale ;
- favoriser et valoriser l'expression et la participation des personnes accueillies ;
- favoriser la participation de la personne à la vie de la cité, travailler à la prévention des discriminations et permettre la création de liens durables avec l'environnement ;
- favoriser la fluidité des parcours des usagers, éviter les ruptures de parcours, par la coordination avec les partenaires ;
- réaliser une démarche de qualité permanente et intégrer les recommandations de l'ANESM.

L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir continuer à remplir ses missions médico-sociales auprès d'un public en difficulté, tout en maintenant une activité commerciale, permettant la réalisation d'investissements, un salaire direct de bon niveau, et une dynamique autour de la question du travail.

▪ **LES SAVS**

La Fondation compte 4 SAVS à Paris et en Ile-de-France.

- Le **SAVS Cadet** est situé au 18 rue Cadet 75009 Paris. Sa capacité d'accueil est de 57 places.
- Le **SAVS Championnet** est situé au 74/76 rue Championnet 75018 Paris. Sa capacité d'accueil est de 70 places.
- Le **SAVS Iris Paris** est situé au 5 rue des messageries 75010 Paris. Sa capacité d'accueil est de 65 places, dont 14 places en logement accompagné.
- Le **SAVS Orly** est situé au 25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly. Sa capacité d'accueil est de 47 places.

Les SAVS sont des structures ouvertes sur leur environnement, à l'intersection du sanitaire et du social. Ils ont pour mission, au-delà de la seule prise en charge psychiatrique, d'apporter des réponses adaptées aux problèmes de la désinsertion sociale des personnes handicapées par la maladie mentale. Ils contribuent à une réhabilitation psychosociale des personnes qui sont accueillies.

Les objectifs du SAVS sont de :

- permettre à des personnes handicapées psychiques de trouver un lieu leur permettant d'enrichir leur vie relationnelle, d'acquérir une autonomie dans leur vie quotidienne et de se reconstruire une vie sociale ;
- permettre l'accès ou le maintien dans les logements ;
- éviter de maintenir, dans des services de soins psychiatriques hospitaliers et ambulatoires, des personnes qui y demeurent faute d'autres dispositifs plus adaptés, et de contribuer ainsi au désengorgement de ces structures sanitaires ;
- diminuer le nombre important de rechutes et de réhospitalisations.

Les SAVS jouent le rôle de médiation sociale et permettent aux usagers de se réinscrire dans le tissu social.

Les modalités d'accompagnement sont :

- **des prises en charge individuelles.** Il s'agit de l'aide à la formulation et à la mise en œuvre du projet de vie : trouver un accompagnement à domicile, être aidé concrètement dans la vie quotidienne. Il s'agit aussi dans ce cadre, d'être informé et d'être aidé dans l'accès aux dispositifs de droit commun auxquels les usagers peuvent prétendre, d'une aide vers la recherche d'insertion professionnelle lorsqu'elle est possible ou le maintien de cette insertion ;
- **des prises en charge groupales avec un accompagnement personnalisé.** Des ateliers gestion de la vie quotidienne, groupes d'accès à l'information, aux loisirs et à la culture sont mis en places.

▪ **LE SAIPPH**

Le SAIPPH, service non sectorisé ayant une file active de 190 places, a pour mission d'accompagner les personnes dans leur projet d'insertion professionnelle, en milieu protégé ou en milieu ordinaire de travail, après avoir validé cette indication.

Le SAIPPH est destiné aux :

- travailleurs d'ESAT qui souhaitent développer un projet professionnel vers le milieu ordinaire ;
- personnes qui viennent d'obtenir, des CDAPH d'Ile-de-France, une première RQTH avec orientation en milieu protégé ;
- personnes suivies pour des troubles psychiatriques par les structures sanitaires qui ont un projet professionnel à court, moyen ou long terme, avec ou sans RQTH, souhaitant travailler en milieu protégé ou en milieu ordinaire mais pour lesquelles un étayage spécifique semble nécessaire.

Ce service s'articule avec le pôle réadaptation de la Fondation.

2.2. Etablissements concernés :

LOT 2 - Elan Retrouvé

Type de structure	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	SAIPPH
Adresse du siège administratif	20/26 passage Trubert-Bellier, 75013 Paris	42/52 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris
Pressing des peupliers	17 rue du docteur Leray, 75013 Paris	
Atelier blanchisserie	20/26 passage Trubert-Bellier, 75013 Paris	
Ateliers bureautiques/PAO	23/27 passage Trubert-Bellier, 75013 Paris 27 rue Guyton de Morveaux, 75013 Paris	
Atelier conditionnement	27 rue Guyton de Morveaux, 75013 Paris	
Restaurant – La cantine	20/26 passage Trubert-Bellier, 75013 Paris	
Public accueilli	L'ESAT de l'ELAN accueille des adultes, hommes et femmes, entre 18 et 65 ans, présentant un handicap psychique, et désireux de commencer ou de reprendre une activité professionnelle en milieu protégé.	Hommes et ou femmes de plus de 18 ans souffrant de troubles psychiatriques qui ont un projet professionnel à court, moyen ou long terme, avec ou sans RQTH, souhaitant travailler en milieu protégé ou en milieu ordinaire mais pour lesquels un étayage spécifique semble nécessaire.
Capacité	177 places.	190 places.
Nombre ETP	30.50	8.30
Dates d'autorisation	N°93200 du 15/02/93 portant création de l'établissement modifié par : N°931084 du 18/08/93 ; N°96-2088 du 15/10/96 modifié par le n°97-1009 du 15/04/97 ; Modifié par le n°97-2086 du 01/09/97 ; N° 99-1265 du 29/06/99 ; N° 2000-782 du 22 mai 2000 ; N° 2004-153-8 du 1er juin 2004 ; N°2005-157-2 du 6 juin 2005 portant la capacité d'accueil à 165 places et donnant autorisation jusqu'au 2 janvier 2017.	Arrêté 2007-317-2 du 20 septembre 2007.
Date d'ouverture	1993	1 ^{er} septembre 2008.
Dates d'évaluation interne	1 ^{er} évaluation interne en 2009. 2 ^e évaluation interne en 2014.	1 ^{er} évaluation interne en 2011. 2 ^e évaluation interne en 2016.

LOT 2 - Elan Retrouvé

Type de structure	SAVS Cadet	SAVS Iris Paris	SAVS Orly	SAVS Championnet
Adresse du siège administratif	18 rue Cadet 75009 Paris.	5 rue des messageries 75010 Paris	25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly	74/76 rue Championnet 75018 Paris
Public accueilli	Le SAVS accueille des adultes, hommes et femmes, entre 18 et 60 ans, souffrant de trouble psychique, habitant dans le département de Paris.			
Capacité	57 places.	65 places dont 14 places d'hébergement accompagné.	47 places.	70 places.
Nombre ETP	5.43	8.12	8.27	7.24
Dates d'autorisation	Arrêté départemental du 12 janvier 2005.	Arrêté préfectoral du 21 juillet 1997 ; Avenant du 18 novembre 2005 ; Avenant du 6 septembre 2010 ; Arrêté du 1 ^{er} janvier 2012, transfert vers la Fondation l'Elan Retrouvé.	Arrêté départemental du 21 septembre 2007.	Arrêté départemental du 14 février 2005.
Date d'ouverture	15 février 2005.	Novembre 1997.	1 ^{er} avril 2008.	Septembre 2006.
Dates d'évaluation interne	1 ^{er} évaluation interne en 2011. 2 ^e évaluation interne en 2016.	1 ^{er} évaluation interne en 2012. 2 ^e évaluation interne en 2016.	1 ^{er} évaluation interne en 2011. 2 ^e évaluation interne en 2016.	1 ^{er} évaluation interne en 2011. 2 ^e évaluation interne en 2016.

3. SPASM

www.spasm.org

3.1 Missions :

La Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale SPASM créée en 1959 par Bernard JOLIVET, a pour objectif "de permettre à des personnes sortant de l'hôpital psychiatrique de faire affaire avec le monde ordinaire, particulièrement par l'intermédiaire du travail".

L'ESAT Bastille a pour visée de promouvoir et de soutenir le projet d'intégration sociale et professionnelle de la personne en situation de handicap par l'exercice d'un travail réel, en référence à un métier. Durant leur séjour, les « Travailleurs » seront amenés à mettre en place un projet individuel, professionnel et d'insertion dans la cité.

La visée de l'ESAT est de favoriser l'insertion et/ou l'intégration en milieu ordinaire des personnes qui viennent y travailler notamment par le biais des prestations en entreprise.

L'aide à l'élaboration et à la concrétisation d'un projet socio-professionnel se fait :

- par la mise en place de stages en entreprises, qui permettront au stagiaire de découvrir des nouveaux métiers ainsi que de nouveaux secteurs professionnels
- par des prestations de travail en entreprises
- par l'élaboration d'un projet professionnel renouvelé chaque année
- par des actions de formation personnalisées

L'accompagnement est assuré quotidiennement, conjointement entre le travailleur et le moniteur de l'ESAT. Il s'agit en effet de favoriser un processus de double adaptation issu des travaux de la psychopathologie du travail : adaptation de la personne au travail, adaptation du travail à la personne. Pour favoriser cet accompagnement par le travail, les moniteurs s'appuient sur l'équipe d'évaluation et de psychopathologie du travail (le SEPT), dirigée par un médecin psychiatre, spécialisé en psychopathologie du travail, constituée de personnels soignant (psychologue clinicien) et psychotechnique (psychométricien, psychologue du travail).

L'ESAT propose les activités suivantes :

- Bureautique
Cette unité réalise tous travaux de secrétariat, tels que saisie sur traitements de texte ou tableurs, reprographie, gestion de stock, accueil téléphonique, ... Cet atelier prépare aux métiers d'employé administratif et de secrétariat, ainsi que de magasinier.
- Couture
Les travaux exécutés «main» ou «machine» dans l'atelier sont des vêtements d'enfants, des retouches, des cortèges sur mesure et du travail à façon. Ils nécessitent une bonne connaissance technique. Cet atelier prépare aux métiers d'ouvrier en confection.
- Façonnage – Routage
Cet atelier réalise des travaux de mise sous pli, encartage, collage, routage, petits montages divers et conditionnement. Cet atelier prépare aux métiers de routage de colis et courriers, ainsi qu'aux métiers de magasinier et de conditionneur.
- Maintenance et hygiène des locaux
Cet atelier prépare aux métiers de la maintenance et de l'hygiène des locaux, activités qui peuvent faire partie des métiers d'aide à la personne.
- Restauration
Les Travailleurs de cette unité sont des personnes ayant déjà une formation ou souhaitant acquérir une formation professionnelle dans les métiers de la cuisine et du service de table, mise en pratique au sein du restaurant « Cour du Faubourg ».

- Location de salles
Cette activité organise l'ensemble des prestations qui sont liées à la location de salles pour des réunions ou des sessions de formation, etc. : tenue du planning, réservation, mise en place, service, ménage, suivi des clients et des commandes.

3.2. Etablissements concernés :

LOT 3 - SPASM	
Type de structure	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
Adresse	29 rue du Faubourg Saint Antoine, 75011 PARIS
Directeur	Fabien KACZMAREK
Public accueilli	personnes adultes handicapées de 18 à 65 ans souffrant de troubles psychiques,
Capacité	125 places
Nombre ETP	20.65
Date autorisation	Arrêté préfectoral du 19/06/1978 capacité à 15 places Arrêté 2012-DT75-21 du 24/02/2012, capacité à 125 places
Date d'ouverture	1978
Date évaluation interne	1er évaluation interne de 01/2009 à 06/2009

III. Planning des évaluations externes

2017												
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
ISA13 Clément Michel												
ISA13 Soisy												
Elan												
SPASM												

IV. Conditions d'exécution de la prestation d'évaluation externe

4.1. Description de la prestation

L'organisme habilité sera en mesure de proposer une méthodologie pour répondre aux objectifs de l'évaluation externe mentionnés dans le Chapitre II du décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation de activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux, à savoir :

- porter une appréciation globale sur les activités et la qualité des prestations, au regard des missions et du public accompagné ;
- examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne ;
- examiner des thématiques et des registres spécifiques en référence au chapitre II section 3 dudit décret.

Le prestataire doit détailler le processus du projet évaluatif.

Il est attendu que le prestataire de l'évaluation externe décrive :

- les modalités (méthodologie d'évaluation) et les moyens (méthodes et outils) de la mise en œuvre de l'ensemble de la démarche évaluative ;
- les modalités de recueil des données (documents, entretiens, visite, consultation de dossiers, présence à des réunions) ;
- les modalités de la réalisation du pré-rapport, incluant le recueil des avis et leur réajustement éventuel.

Cette méthodologie spécifiera l'organisation et les outils sur lesquels l'organisme habilité s'appuie pour la réalisation des phases d'observation, d'analyse et de synthèse conformément au décret n°2007-9758 du 15 mai 2007, en veillant à prendre les outils propres à la structure (référentiel d'évaluation) :

- l'intégration des particularités et spécificités de la structure évaluée pour une étude cohérente des thématiques et registres spécifiques identifiés ;
- la prise en compte de la dynamique d'amélioration lors de l'analyse de la réalisation des objectifs.

Le commanditaire s'engage à fournir au prestataire tous les documents nécessaires pour conduire l'évaluation de chacun de ses établissements.

4.2. Lieu d'exécution

Dans les établissements listés ci-dessus.

4.3. Intervenants

Les intervenants présentent les qualités suivantes :

- une expérience professionnelle dans le champ médico-social et notamment auprès de la population des personnes en situation de handicap ;
- une formation aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports ;
- des connaissances actualisées et spécifiques dans le domaine de l'action sociale, portant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées, sur les orientations générales des politiques de l'action sociale et sur les dispositifs ;
- des expériences en tant que consultant et références dans des missions d'évaluations similaires ;
- des compétences en lien avec les spécificités des établissements à évaluer.

Remplacement des intervenants en cours d'exécution du marché

Si la disponibilité des intervenants sélectionnés venait à faire défaut en cours d'exécution du marché, l'organisme habilité devra proposer à la structure concernée des profils équivalents. L'intervention d'un nouveau consultant devra obligatoirement faire l'objet d'une validation écrite de la part de la structure, qui est en droit de refuser les profils qui lui sont proposés.

Si, suite à la présentation de trois profils différents par le prestataire à l'établissement, aucun des profils n'est validé, le donneur d'ordre se réserve le droit de mettre un terme au marché, sans défraiement du prestataire, ni possibilité de recours.

4.4. Délais d'exécution

Les prestations devront être exécutées au plus tard à la fin de l'exercice 2017 à partir du planning présenté dans l'offre de l'organisme habilité et validé par le commanditaire.

Délais et prolongations des délais : Dans l'hypothèse où une modification des délais réglementaires de réalisation des évaluations externes surviendrait, le commanditaire se réserve la possibilité de proroger la durée du marché par voie d'avenant pour les lots et services concernés

4.5. Modalités de résiliation

En cas de suspension ou de retrait de l'habilitation délivrée par l'ANESM, le commanditaire pourra résilier sans frais ni indemnité le contrat le liant à l'organisme retenu.

Si l'organisme habilité ne dispose plus d'équipes qualifiées pour la réalisation des évaluations, le commanditaire se réserve la possibilité de résilier le contrat le liant à cet organisme par lettre recommandée avec avis de réception prenant effet à réception sans indemnité mais après restitution d'un éventuel trop perçu.

En cas de demande formalisée de report des missions d'évaluation externe excédant deux mois du fait de l'organisme habilité, le commanditaire pourra résilier le contrat le liant à cet organisme, sans indemnité après notification par lettre recommandée avec AR et restitution d'un éventuel trop perçu.

V. Modalités de réponse et proposition

5.1. Publication de l'appel d'offres

- Site internet ASM 13 : www.asm13.org
- Site Internet Elan Retrouvé : www.elan-retrouve.fr
- Site internet SPASM : www.spasm.org

5.2. Modalité de réponse

Date limite de remise des offres : Jeudi 2 Février 2017 17 heures

Les propositions des prestataires devront parvenir par courrier et par mail aux adresses suivantes :

- ASM 13
Direction administrative et financière
6^{ème} étage
11 rue Albert Bayet
75013 PARIS
- appeldoffre@asm13.org

5.3. Renseignements

Toute demande de renseignements devra être adressée exclusivement par mail à l'adresse suivante : appeldoffre@asm13.org en indiquant le slots concernés

5.4. Décomposition en lots

L'appel d'offres comprend **3 lots**, un pour chaque entité

Son exécution fera l'objet d'une commande pour chaque lot et sera financée par le budget de chacune des trois entités qui en assurera le règlement et le suivi.

Chaque prestataire peut répondre à la totalité des lots ou partiellement.

5.5. Contenu de la proposition et pièces à fournir

1. Dossier technique

- présentation de la méthodologie d'intervention proposée et de la prise en compte des objectifs des commanditaires (objectifs spécifiques, respect du calendrier...);
- calendrier de réalisation par lot ;
- les moyens techniques (matériels, logiciels, ...).
- engagement de confidentialité : l'organisme habilité se tiendra à une obligation de réserve et de secret à l'égard de toute information connue dans le cadre de l'évaluation exercée. Il protégera les informations recueillies dans le cadre des évaluations pratiquées et n'utilisera pas ces informations pour en retirer un bénéfice.

2. Dossier administratif et financier :

- une présentation générale du cabinet ;
- habilitation délivrée par l'ANESM ;
- liste des références pour des prestations d'évaluation externe;
- un rapport d'évaluation externe anonymisé réalisé par le cabinet ;
- le cadre déontologique de ses interventions ;
- le CV des intervenants (formations, compétences, expériences justifiées par des diplômes ou attestations) ;
- la fonction des différents intervenants dans le cas d'un travail d'équipe ;
- une déclaration des chiffres d'affaires réalisés au cours des 3 derniers exercices, avec pourcentage du chiffre d'affaires correspondant à des missions d'évaluation externe ;
- Attestation URSSAF et fiscale récente
- un extrait KBIS datant de moins de 3 mois ;
- justification d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil et de la responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché ;

3. Proposition tarifaire (sur fichier excel et papier)

Le prestataire fournira un devis très clair précisant notamment le nombre de jours prévus pour chaque étape de l'évaluation sur chaque établissement.

Le prix total proposé est forfaitaire et non révisable

Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
Lot 1 ISA13 (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Evaluation sur site	Jour homme			
Rapport	Jour homme			
Montant total HT				
TVA				
Montant total TTC Lot « ISA13 »				

Lot 2 Elan Retrouvé (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Evaluation sur site	Jour homme			
Rapport	Jour homme			
Montant total HT				
TVA				
Montant total TTC Lot « Elan Retrouvé »				

Lot 3 SPASM (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Evaluation sur site	Jour homme			
Rapport	Jour homme			
Montant total HT				
TVA				
Montant total TTC Lot « SPASM »				

Le lieu d'exécution des prestations pourront occasionner des déplacements. Pour des raisons de simplification de gestion des contrats de la prestation, le prix proposé devra inclure les frais liés à la nature de la prestation (frais de déplacement, hébergement, temps de déplacement ainsi que tous les frais annexes de quelque nature que ce soit).

5.6. Délais à respecter :

Le calendrier de réalisation des évaluations externes sur site est fourni dans le présent document. Le pré-rapport devra être transmis dans un délai de 4 semaines suivant l'évaluation sur site.

Le rapport final devra être transmis dans un délai de 2 semaines à compter de la réception par l'organisme habilité des remarques de l'établissement sur le pré-rapport.

Ces documents doivent être délivrés au plus tard la première quinzaine de Décembre 2017

5.7. **Cluses contractuelles à insérer obligatoirement dans la proposition commerciale définitive**

L'organisme retenu s'engage à respecter les dispositions du décret n°2007-975 du 15 mai 2007.

La présentation et les documents fournis par les organismes candidats ont une valeur contractuelle d'engagement vis-à-vis des performances annoncées.

Régime d'incompatibilité :

Ni l'organisme habilité, ni l'un des professionnels intervenant pour le compte de l'organisme habilité ne peut, à l'exception des opérations de facturation qui sont la contrepartie de la prestation d'évaluation, détenir au moment de l'évaluation ou avoir détenu, au cours de l'année précédente d'intérêt financier direct ou indirect avec le commanditaire.

Ni l'organisme habilité, ni l'un des professionnels intervenant pour le compte de l'organisme habilité ne peut procéder à l'évaluation externe d'un établissement ou d'un service qu'il a directement ou indirectement conseillé ou assisté au cours des trois dernières années, pour la mise en œuvre de ses obligations au titre de l'évaluation interne ou pour la réalisation de la dernière évaluation interne.

Les professionnels intervenants ne peuvent avoir été salariés d'un établissement du commanditaire au cours des deux dernières années.

Le commanditaire sera propriétaire de tout résultat, même partiel, fourni par l'organisme retenu à la suite de l'évaluation externe.

L'organisme retenu ne pourra faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable du commanditaire.

VI. Sélection

Date de choix de l'organisme retenu : mars 2017

Le commanditaire organisera un comité de présélection composé de représentants des deux associations et de la Fondation, qui analysera les réponses et sélectionnera l'organisme retenu, répondant aux critères suivants sur la base des retours des dossiers renseignés qui ne retiendra qu'au mieux cinq propositions.

Les critères de pré sélections sont :

- qualité de l'offre technique (adéquation de l'offre au présent cahier des charges, méthodologie proposée, intervenants, calendrier d'exécution) : 40% ;
- expérience du candidat : 30% ;
- prix d'exécution proposé : 30%

Un entretien aura lieu avec le comité de choix pour les cabinets présélectionnés en vue du choix final.

A l'issue un jury sélectionnera le ou les bénéficiaires du présent marché

Le présent cahier des charges constituera une des annexes du contrat qui sera signé avec le ou les bénéficiaires.

VII. Modalités de règlement :

- 30% à la commande par lot ;
- 30% lors de la réalisation du marché par lot ;
- 40% à réception du rapport final et de la facture par lot.

Payable par virement 30 jours fin de mois.

VIII. Période d'exécution et durée du marché

Le présent marché entrera en vigueur à date de la signature de la proposition commerciale acceptée et notifiée par chaque structure pour le lot qui la concerne et se terminera à l'exécution de l'ensemble des prestations d'évaluation externe réalisées prévues au présent appel d'offres.

IX. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

X. Litiges

En cas de litige le Tribunal de Grande Instance de Paris est seul compétent.

Paris le 5 Janvier 2017

ASM 13

Fondation Elan Retrouvé

SPASM